



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3/24/0239 du 13 novembre 2024, le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a autorisé à

**l'administration communale de Pétange la modification du délai de mise en exploitation de la nouvelle école de musique, rue Batty Weber 50, à Pétange. (arrêté 3/20/0295).**

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 21 novembre au 31 décembre 2024 inclus).**

Pétange, le 19 novembre 2024  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,